

**AR Prefecture**

006-210601316-20230317-2023\_10-DE  
Reçu le 24/03/2023

**Departement des alpes maritimes**



Commune de Sallagriffon  
( 06910 )

**Extrait du registre des Délibérations du conseil Municipal  
De SALLAGRIFFON**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars à 17h15

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques BAYONNE, Le Maire

Présents : BONNARD Florence, JUBEAUX Sébastien, POU Jean-Pierre

Absent(s) : FERRARO Noël donne procuration à JJ BAYONNE, CONSTANT Yvan

Secrétaire de Séance : Florence BONNARD

Nombre de conseillers	06
Présents	04
Votants	05

Date de la convocation et affichage : 10/03/2023

**Délibération D2023-10**

**Objet : subvention à l'association des anciens combattants de l'UNC Roquesteron**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de l'association des anciens combattants de l'UNC Roquesteron.

Il propose aux conseillers municipaux de verser une subvention d'un montant de 200.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- **D'Accepter** la proposition du Maire
- **D'Autoriser** le versement d'une subvention de 200.00 € à l'association des anciens combattants de l'UNC Roquesteron.

**VOTES** :

Pour :

Contre :

Abstention :

**AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.**

Jean-Jacques BAYONNE  
Le Maire